

AVIS D'IMPÔT 2012

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département
et divers organismes



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

TRES. BRUNOY
26 ROND POINT DU DONJON
91805 BRUNOY CEDEX



M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
BERNARD
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Vos références

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154 C
Référence de l'avis : 12 91 4056048 55
Numéro de propriétaire : 114 R01348 U
Numéro de contrat de prélèvement mensuel :
M3 91 010 229 405
Débiteur(s) légal(aux) :
M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
BERNARD
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE
PROP/INDIVIS 4101 MBKZWW
MME REVELLAT EVELYNE JEANNE
NEE STROPIANO
PROP/INDIVIS MBKZWZ
Numéro de rôle : 221
Établi à la date du : 05/09/2012
Date de mise en recouvrement : 31/08/2012

Votre situation

Montant de vos taxes foncières 919,00 €

Total de vos versements : 672,00 €

Somme restant à prélever : 247,00 €

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Compte à débiter :

4800X
M OU MME REVELLAT
CL MONTLHERY

Prochaines échéances 2012

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de
paiement normalement fixée au 15/10/2012

17 SEPTEMBRE 2012	84,00 €
15 OCTOBRE 2012	84,00 €
15 NOVEMBRE 2012	79,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2013

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification
de contrat), vos prélèvements 2013 pour les taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2013	91,00 €	17 JUIN 2013	91,00 €
15 FEVRIER 2013	91,00 €	15 JUILLET 2013	91,00 €
15 MARS 2013	91,00 €	16 AOUT 2013	91,00 €
15 AVRIL 2013	91,00 €	16 SEPTEMBRE 2013	91,00 €
15 MAI 2013	91,00 €	15 OCTOBRE 2013	91,00 €

Pour vous renseigner

⇒ **Par internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :

0 810 012 011 * - courriel : cps.lyon@finances.gouv.fr

- courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.

Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir les renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

TRES. BRUNOY

26 ROND POINT DU DONJON 91805 BRUNOY CEDEX

Tél : 01 60 46 03 03 Courriel : t091005@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : avec ou sans rendez-vous 9H-12H30 ET 13H30-16H TLJ SF SAM

• sur le montant de votre impôt :

CDIF CORBEIL SECT.1ER SECTEUR

75B RUE FERAY

91107 CORBEIL ESSONNES CEDEX

Tél : 01 60 90 51 11 Courriel : cdif.corbeil@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : LUN A VEN 8H45-12H 13H30-16H15 ET SUR RDV JUSQU'A 17H00

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2012 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 910 ESSONNE

Commune : 114 A BRUNOY

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2011	17,25 %	0,863 %	0,583 %	12,69 %	0,41 %	10,05 %	
	Taux 2012	17,25 %	0,976 %	2,71 %	12,69 %	0,363 %	10,52 %	
	Adresse Base	3B IMP DE BRIE						
	Cotisation	1980 342	1980 19	1980 54	1980 251	1980 7	1980 208	881
	Cotisations 2011	336	17	11	247	8	195	
	2012	342	19	54	251	7	208	
Variation en % ⑦		+1,79 %	+11,76 %	+390,91 %	+1,62 %	-12,50 %	+6,67 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2011	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2012	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisations 2011							
2012								
Variation en % ⑦		%	%	%	%	%	%	
Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Majoration base terr. constr. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base "Etat"							X	
Base "Collectivités"								
La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 4€						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		38
						Dégrèvement "Habitation principale" ⑧		
						Dégrèvement JA "Etat" ⑨		
						Dégrèvements JA "collectivités" ⑨		
Références administratives : 910 51 021 005 114 A S W						Montant de votre impôt		919